



PROJET DE LOI TAUBIRA

(Projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé et son financement, l'efficacité et les garanties de la procédure pénale)

LES POLICIERS MUNICIPAUX EXCLUS DU TEXTE

Les évènements récents ont démontré que la légitime défense n'est pas un cadre juridique adapté pour permettre la mise hors d'état de nuire, par les forces de l'ordre, un individu ayant commis ou tenté de commettre un ou plusieurs meurtres. Comment admettre qu'un policier ne puisse faire usage de son arme, hors le cas de la légitime défense de soi-même ou d'autrui, pour neutraliser un individu armé qui vient (ou tenterait) de commettre une tuerie de masse ?? C'est du bon sens !! C'est l'état de nécessité !!

Le projet de loi Taubira, prévoit la reconnaissance de "cet état de nécessité" pour tous les policiers.....SAUF POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX !!

Ainsi, un policier municipal qui se trouverait en présence de l'auteur d'une tuerie de masse (sans être sous sa menace directe et hors la légitime défense d'autrui) se trouvera donc dans la situation identique à celle qui justement est à l'origine de cette modification législative.

Est-ce cela la reconnaissance dont nous parlait, lors des cérémonies officielles, le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur, qui nous ont assurés de notre entière appartenance aux forces de l'ordre. Demain les policiers nationaux, les gendarmes, les douaniers, les militaires du plan Vigipirate se verront reconnaître l'état de nécessité.

LES POLICIERS MUNICIPAUX EN SERONT EXCLUS !!

POLICE MUNICIPALE

FORCE DE L'ORDRE OU POLICE SUPPLETIVE ???

Une fois de plus, et sans aucune justification, on exclut délibérément les policiers municipaux de mesures indispensables pour assurer la protection et la sécurité de nos concitoyens.

A FOPM, NOUS DEMANDONS LA MODIFICATION DE CE TEXTE AVANT SON ADOPTION DEFINITIVE.

Un courrier a été adressé ce jour au Premier Ministre dans ce sens.

(Courrier et projet de loi à consulter sur <https://facebook.com/profile.php?id=438585672946894>)

Fait à Paris, le 22 janvier 2016

Les secrétaires généraux : Christophe LEVEILLE - Patrick LEFEVRE

F.O. Police Municipale

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS

☎ 06 11 79 54 10 - 06 83 29 01 60 - ✉ PoliceMunicipale.FO@gmail.com

Retrouvez-nous sur <https://facebook.com/profile.php?id=438585672946894>